

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **30 mars 2009**

Décision n° **B-2009-0750**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : ZAC du Nouveau Bourg - Marché public de travaux du lot n° 1 : voirie et terrassement - Autorisation de signer un avenant n° 1

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Rapporteur : Monsieur Bouju

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : 23 mars 2009

Compte-rendu affiché le : 31 mars 2009

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, MM. Buna, Charrier, Mme Vullien, MM. Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Blein, Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Imbert A, Lebuhotel, Sangalli.

Absents excusés : Mme Guillemot (pouvoir à Mme Pédrini), MM. Kimelfeld (pouvoir à Mme Gelas), Desseigne, Crédoz, Mme Frih (pouvoir à M. Blein), M. David G..

Absents non excusés : MM. Daclin, Calvel, Barge, Mmes Dognin-Sauze, Peytavin.

Bureau du 30 mars 2009**Décision n° B-2009-0750**

commune (s) : Saint Romain au Mont d'Or

objet : **ZAC du Nouveau Bourg - Marché public de travaux du lot n° 1 : voirie et terrassement - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 19 mars 2009, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 en date du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.12.

Par décision n° B-2007-5047 en date du 19 mars 2007, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de travaux dans le cadre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or, lot n° 1 : voirie et terrassement. Ce marché a été notifié sous le numéro 072 465 R le 26 avril 2007 au groupement d'entreprises Coiro-Appia pour un montant de 192 144,48 € HT, soit 229 804,80 € TTC.

L'avenant porte sur l'introduction, dans le cahier des clauses administratives particulières de ce marché, de l'indice de révision BT 14 : revêtements en plaque de pierre naturelle sciée et produits assimilés.

Les autres clauses de ce marché demeurent inchangées.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 072 465 R conclu avec le groupement d'entreprises Coiro-Appia pour les travaux d'aménagement de la ZAC du Nouveau Bourg à Saint Romain au Mont d'Or, lot n° 1 : voirie et terrassement. Cet avenant n'a pas d'incidence sur le montant du marché.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget annexe des opérations d'urbanisme en régie directe de la Communauté urbaine - exercices 2009 et suivants - compte 605 210 - fonction 824 - opération n° 0162.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 31 mars 2009.